



PRÉFÈTE DES HAUTES-PYRÉNÉES

Direction des services du cabinet

Service des sécurités

Pôle sécurité intérieure

☎ 05.62.56.65.28

fax : 05.62.56.65.19

[pref-armes@hautes-pyrenees.gouv.fr](mailto:pref-armes@hautes-pyrenees.gouv.fr)

**Demande de carte européenne d'armes à feu (CEAF)**

**Demande de renouvellement ou modification sur carte existante (ajout, retrait arme, changement d'adresse)**

*Pour une première demande*, il faut impérativement nous fournir **1 photo d'identité** en plus des pièces listées ci-jointes,

- copie d'une pièce d'identité (carte d'identité recto/verso ou passeport) en cours de validité,<sup>(\*)</sup>
  
- copie du permis de chasser accompagné de la validation de l'année en cours ou de l'année précédente,
- ou
- copie d'une licence de tir ou de ball-trap, portant le cachet et la signature du médecin,
  
- copie d'un justificatif de domicile.

**Les dossiers sont à adresser par voie postale à l'adresse ci-dessous \***

<sup>(\*)</sup> attention la copie du permis de conduire n'est pas acceptée.